

Plateau Picard, du Valois et du Pays de Thelle.

Les enfants ont également été mis à contribution dans cette action. Les CM1/CM2 du regroupement scolaire de Lieuvillers s'associeront en effet à cette plantation de buissons le lundi 13 décembre, en présence du maire de la commune. Cette opération sera suivie d'un goûter au cours duquel le chocolat chaud coulera à flots

Rappelons que la Fédération des chasseurs de l'Oise est agréée par l'Éducation Nationale depuis 2008 pour éveiller les jeunes à la nature.

Cette opération s'inscrit donc pleinement dans cet objectif, les jeunes participants étant conviés à découvrir les différentes essences régionales, mais aussi l'équilibre nécessaire à la faune sauvage.

## Anti-directive

# Effort de mobilisation sans précédent

**L**es mails volent bas en ce moment, aussi bas que les chasseurs souhaitent que volent leurs migrateurs favoris... Nous relations ainsi, dans notre précédent numéro, l'appel lancé par Dominique Gavelle à tous les chasseurs afin qu'ils poussent leurs structures à la roue pour qu'elles relaient et expriment enfin les revendications de la base. Cette fois, c'est Louis Saint-Ghislain, Vice-président de la F.D.C. 59, qui, via internet, lance cette fois un appel à toutes les fédérations de France.

Cet appel il le lance pour que la chasse reprenne le chemin du combat pour la reconquête de ce qu'elle a perdu ces dernières années, reconquête possible grâce d'abord au respect du droit, mais aussi grâce aux connaissances nouvelles, acquises ces dernières années, qui devraient permettre de remettre en cause une directive "Oiseaux" qui, bien que rajeunie artificiellement ces derniers mois, au terme d'une opération de "lifting" qui ne trompe personne (!) n'en demeure pas moins un texte vieux de trente ans, obsolète et qui n'est donc plus d'actualité. En plus, elle est "hors des clous" du droit puisqu'elle devrait s'effacer derrière la Convention de Berne...

En 1079, date à laquelle elle avait été adoptée, il y avait aussi bien plus de chasseurs et donc bien plus de prélèvements, on n'avait pas encore consenti les immenses efforts, réalisés depuis, pour la gestion des espèces, pour la restauration des espaces.

Bref, aujourd'hui et comme on le sait pertinemment, la plupart des espèces se portent mieux qu'à cette époque... Voilà ce qui nourrit à la fois la réflexion et les revendications du moment.

Prenez donc connaissance du mail adressé par le Président Saint-Ghislain à ses amis des fédérations de France.

*Bonjour la FDC (...)*

*Il est évident que cette motion (N.D.L.R. : celle de l'U.N.A.C.O.M. publiée dans notre précédent numéro) doit être signée par les fédérations qui ont*

*l'intention de ne pas baisser la garde devant le déferlement de restrictions que subit notre activité chasse.*

*Il ne faut plus laisser au repos ceux qui mettent le feu ou qui préfèrent défendre d'autres intérêts que ceux pour lesquels ils ont été élus, voire se sont auto proclamés. Par contre il faut arrêter de persécuter ceux qui sonnent le tocsin d'une chasse non plus menacée mais moribonde de par l'inertie et les compromissions de leurs instances cynégétiques nationales.*

*Très franchement, il y en a marre de toutes ces magouilles politico-cynégétiques qui nous mènent droit dans le mur. L'heure n'est plus à la défensive mais à l'action de reconquête et je vous remercie de prendre position dans ce sens*

*Bien cordialement*

Le vice président de la F.D.C. 59  
Président des chasseurs côtiers du littoral nord  
**Louis Saint-Ghislain**

*(N.D.L.R. : c'est vrai, nous avons beaucoup attendu et, pour certains, nous avons même trop attendu. Mais, alors qu'une nouvelle équipe vient d'être mise en place à la F.N.C., que nous savons que le Président Baudin a lancé une démarche de consultation des associations représentatives des chasseurs - pour exemple, il devait rencontrer une délégation de l'ANCLATRA ces derniers jours - après avoir rencontré d'autres responsables d'associations spécialisées, C.P.N.T. et bien d'autres, nous pourrions nous trouver enfin à l'orée du grand mouvement unitaire de la chasse française que nous appelons tous de nos vœux. Mais, pour y parvenir, il faudra que chacun y mette du sien et fasse taire certains particularismes - pour ne pas parler d'égoïsmes ! - qui "plombent" depuis trop longtemps la nécessaire unité et donc la crédibilité et le poids objectifs qui devrait faire la force des chasseurs dans ce pays, même s'ils ont pu se faire entendre parfois ces dernières années. Nous espérons pouvoir vous donner rapidement de bonnes nouvelles...)*

## Hiver précoce... Les chasseurs prennent de nouvelles mesures de protection

Dès 2003, le Protocole National Vague de Froid, appelé dorénavant "gel prolongé", établi en concertation par l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations régionales et départementales des chasseurs, permettait de suivre l'état d'espèces considérées comme représentatives des oiseaux les plus susceptibles d'être affectés, à savoir la bécasse des bois et les oiseaux d'eau.

À partir d'observations quotidiennes sur leurs déplacements, leur état physiologique (masse corporelle, distance de fuite...) et la qualité des sols aptes ou pas à les nourrir, un avis motivé était remis au Préfet pour suspendre momentanément la chasse.

Récemment, un groupe de travail réunissant au Ministère de l'Environnement les représentants des chasseurs, mais aussi les associations de protection de la nature, a renforcé le protocole National scientifique d'alerte et de suivi.

Par exemple, la présence sur le territoire d'espèces que l'on trouve habituellement en Europe du nord, est dorénavant considérée comme un indicateur de grand froid prévisible. C'est notamment le cas du garrot à oeil d'or ou du harle

bièvre.

Une circulaire Ministérielle précisant l'ensemble des dispositions renforcées du protocole "gel prolongé" est actuellement à la signature du Ministre.

Elle sera envoyée aux Préfets ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de terrain. Les Associations de Protection de la nature sont davantage associées à ce protocole, initialement conçu par les chasseurs, pour protéger les espèces susceptibles d'être affectées par des conditions climatiques extrêmes.

Au niveau départemental, une cellule rapprochée, comprenant l'ensemble des acteurs de terrain, formulera le cas échéant au Préfet un avis de suspension provisoire de la chasse.

Rappelons que, pour le gibier sédentaire, la chasse est interdite par temps de neige, à l'exception des animaux soumis à plan de chasse.

*(N.D.L.R. : il est bien entendu que, pour l'instant, le récent épisode neigeux et de froid n'a pas été suffisant pour déclencher la procédure ici évoquée. Mais elle est prête "au cas où" !...)*